

## Feuille de Match



## Coupe Départementale VÉTÉRANS E par Équipe des Clubs - Côtes d'Armor

	çal - FFPJP, 13 rue Trigance, 13002 MARSEILLE
Ligue Bretagne PJP, 2 rue Jean-Claude Jegat, 56230 Questembert	CD22PJP, 18 rue Pierre de Coubertin, 22440 Ploufragan
Valeur des parties : Tête à Tête = 2 pts	/ Doublette = 3 pts / Triplettes = 5 pts
FFPJP - Ligue de Bretagne - Comité 22 PJP	Tour n° CADRAGE
Date: 22/04/16 Lieu:	PERROS-GUIREC
A Equipe n°: 2 A	B Equipe n°: 1 B
Club: PERROS	Club: BREIZH PETANQUE 22
CAPITAINE / COACH	CAPITAINE / COACH
NOM + Prénom n° licence	NOM + Prénom n° licence
1	THOMAS Jean Claude 02255043
A Composition Equipe A	B Composition Equipe B
NOM + Prénom n° licence *	n° Inom + Prénom n° licence *
MONNIEC Pladeleine 27 1704	1 THOMAS Paulette 02255044
0.00	
200	
17ALEGOL Gills 224445	2 LETORT Maryronne 02255074
MELLONG Philippe 2715020)	2 LE TORT Maryronne 02255074 3 GAUBERT Patrick 02255048
MALLOVE Philippe 2214020) BONNIEC Leve 2714025	2 LETORT Maryronne 02255074  3 GAUBERT Patrick 02255048  4 LETORT Jean Pine 02255049
MALLONG Philippe 2214020)  MONNIEC Dene 2714025  LE GAC YVES 2220002	2 LE TORT Manyronne 02255079 3 GAUBERT Patrick 02255048 4 LETORT Jean Pine 02255049 5 LE GLATIN Noel 02260124 6 N'GUYEN Lucien 02264039 7 THOMAS Jean Jande 02255043
MALLONG Philippe 2214020)  PONNIE C Dené 2714025  LE GAC YVES 2220002  SYLTONGANT EKINNE 221408	2 LETORT Maryronne 02255079 3 GAUBERT Patrick 02255048 4 LETORT Jean Pine 02255049 5 LE GLATIN Noel 02260124 6 N'GUYEN Lucien 02264039

<sup>\*</sup> SI un joueur se présente sans sa licence et après les vérifications d'usage (voir article A4 du règlement administratif et sportif de la FFPIP), il devra s'acquitter d'une amende de 10€ s'il veut jouer, amende perçue par le club, notée sur la feuille de match et envoyée avec le reçu au Comité Régional de Bretagne

DÉLÉGUÉ		ARBITRE		
NOM + Prénom	nº licence	NOM + Prénom	nº licence	

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé sous 48 H. au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.

Comité de Pilotage 22	du CDV :	Responsable : Daniel CADIC - 02 96 28 21 26 - cadic_daniel@orange.fr
Mombros: André MÉVEL	Paulette THOMAS	André THONET - Pému DECHELLY



## Coupe Départementale Vétéran 22 PJP par Équipe des Clubs - FDM Verso ORDRE des RENCONTRES & FEUILLE de RÉSULTATS

- 10		Sec.
- 8	5×32.	200
- 13		
- E		SPE.
- 6	_	100
- %		200

IA	Club de : PERROS 2		B Club de: BREIZH PET. 1			
	n° NOM - Prénom SCORE PTS	]	n° NOM - Prénom	SCORE	PTS	
S	1 BOWNERC MANGER 13 (2)0	contre	1 THOMAS Paulette	11	0-2	-
TÊTES	2 GRALENGKI Nelluck 13 (2)0	contre	2 GAUBERT Patrick	5	0-2	Ê
I,E	3 LBGAC TVES 13(2)0	contre	3 LETORT JiPione	4	0-2	ES
סי	4 BELLOIR Philips 2-0	contre	4 LEGLATIN Noel	13	0(2)	ا ده (
ES	5 SYRUME AUX Eline 13 (2)0	contre	5 N'GUYEN Lucien	5	0 - 2	H
TÊTES	6 HALBGOINUMBILLE 4 2-0	contre	6 THOTAS J. Claude	13	0-2	TES
-	S/TOTAL PTS >	S/TOTAL PTS > 8			S	
	1 BONNIEC Modelon 13 (3)0		1 THOMAS Paulite	a	0.1	
	2 13hLLOIR / Killinge	contre	2 GAUBERT Patuch	0	0-3	
	1 STROWN AUX BKENNE 13 (3)0		1 LETORT [ Pione	7	6)2	
ES	2 WE GAC Yues 39 30	contre	2 N'GUYEN lucien	2	0-)3	B
IE	1 17ALKGUL Gills 13 (3-0	contre	1 THOMAS I. Cloud	10	0-3	DOUBL
UBLET	2 GRALENSKI falmin	Contre	2 LEGIATIN Noel	10	053	3LE
	Joueur remplacé n° 1 :		Joueur remplacé n° 1 :			=
00	Joueur remplaçant n° 1 :	10	Joueur remplaçant n° 1 :	1-1-1-1		ES
	Joueur remplacé n° 2 :		Joueur remplacé n° 2 :			
	Joueur remplaçant n° 2 :		Joueur remplaçant n° 2 :			
	S/TOTAL PTS >		S/TOTAL I	PTS> 6	-	
	1 BONNIEC Rodelein 12 00		1 LETORT Maryon			
	2 90NNIAC Dene 17 5-10	coritre	2 LETORT J. Pione	9	0-5	-
S	1 PRHORE Philippe 10		3 AF GUYEN lucien			4
TES	2 GRALENSKI Puller 1 (5)0	contre	2 GAUBERT Patrick	1	0-5	TRIP
1 1	3 M/B/O Gill-	CONTRE	3 Thomas T. Claude	7	0-3	PLE
IPLI	Joueur remplacé n° 1 :	107	Joueur remplacé n° 1 :	-		HE
100	San and the san an					m 1
1 K	Joueur remplaçant n° 1 :		Joueur remplaçant n° 1 :			S
F	Joueur remplaçant n° 1 : Joueur remplacé n° 2 :					ES
F			Joueur remplaçant n° 1 :			S
I	Joueur remplacé n° 2 :		Joueur remplaçant n° 1 : Joueur remplacé n° 2 :	PTS >		Si
A	Joueur remplacé n° 2 : Joueur remplaçant n° 2 :		Joueur remplaçant n° 1 : Joueur remplacé n° 2 : Joueur remplaçant n° 2 :	PTS >	4	is 4
A	Joueur remplacé n° 2 :  Joueur remplaçant n° 2 :  S/TOTAL PTS > 10  Total Général Equipe A PTS > 27	Ron	Joueur remplaçant n° 1 : Joueur remplacé n° 2 : Joueur remplaçant n° 2 : S/TOTAL I  Total Général Equipe B		4	is a
A	Joueur remplacé n° 2 :  Joueur remplaçant n° 2 :  S/TOTAL PTS > 10  Total Général Equipe A PTS > 27	Pen	Joueur remplaçant n° 1 : Joueur remplacé n° 2 : Joueur remplaçant n° 2 : S/TOTAL I  B Total Général Equipe B		4	is
A Gagr	Joueur remplacé n° 2 :    Joueur remplaçant n° 2 :   S/TOTAL PTS > 1/2     Total Général Equipe A PTS > 2/2     Inante : Equipe A n° 2   du Club de du Clu	Pen Bri	Joueur remplaçant n° 1: Joueur remplacé n° 2: Joueur remplaçant n° 2: S/TOTAL I  B Total Général Equipe B	PTS >	Anne Equi	4
A Gagr	Joueur remplacé n° 2 :    Joueur remplaçant n° 2 :    S/TOTAL PTS > 1/2     Total Général Equipe A PTS > 2/7     Pante : Equipe A n° 2 du Club de du Club	Br	Joueur remplaçant n° 1: Joueur remplacé n° 2: Joueur remplaçant n° 2: S/TOTAL I  B Total Général Equipe B		1 10 10 10 10	4
A Gagr	Joueur remplacé n° 2 :    Joueur remplaçant n° 2 :    S/TOTAL PTS > 1/2     Total Général Equipe A PTS > 2/7     Pante : Equipe A n° 2 du Club de du Club	Br	Joueur remplaçant n° 1: Joueur remplacé n° 2: Joueur remplaçant n° 2: S/TOTAL I  B Total Général Equipe B	PTS >	1 10 10 10 10	4

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé dans les 48 heures au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée

Le club ayant gagné la rencontre doit transmettre : les résultats (tél ou mail) dès le soir de la rencontre au référent CDV et les feuilles de match (mail ou poste) dès le jour suivant les rencontres au référent CDV.

Référent CDV: Daniel CADIC - 19, rue Marcel Pagnol - 22600 LOUDEAC - 02 96 28 21 26 - cadic\_daniel@orange.fr